

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012

Transport scolaire : participation des communes pour 2011-2012

- **Délibération du Conseil Municipal décidant**
 - De la participation de la commune au financement du ramassage scolaire. Le coût est de 190 € par enfants transportés domiciliés dans la commune : soit 14 élèves * 190 € = 2 660 € pour l'année 2011|2012.

Indemnités de conseil et de budget 2012

- **Délibération du Conseil Municipal décidant**
 - D'attribuer l'indemnité de conseil à Mr Jean Paul VALERIUS, receveur municipal depuis le 1^{er} janvier 2012 pour un montant de 293,79 € pour l'année 2012.
 - D'attribuer l'indemnité de confection de budget à Mme ALBOUY Sylvette, d'un montant de 27,82 € pour l'année 2012 (*Il est possible de refuser de payer cette indemnité d'autant que la préparation du budget n'a pas été faite par la trésorerie*).

Produits des amendes de police : dotation 2011

- **Délibération du Conseil Municipal**
 - Statuant sur la réalisation des opérations et leur financement. Cette année la commune a acheté des panneaux de signalisation de police et de direction ;
Coût de l'opération = 757,26 € Dotation affectée : 320,12 €
Reste à la charge de la commune : 437,14 €

SDEE : Groupement de commandes voirie

La convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de voirie arrive à son terme le 31 décembre prochain. Il a été décidé de renouveler cette opération et de constituer un nouveau groupement pour une durée de 4 ans.

- **Délibération du Conseil Municipal décidant**
 - L'adhésion de la commune à ce nouveau dispositif et autorisant le Maire à signer la nouvelle convention.

Protection sociale : garantie maintien de salaire

Afin de favoriser la protection sociale des agents et dans le cadre de la convention de participation le groupe Publiservices/Sphéria a été retenu suite à la consultation. La commune a saisi le CTP afin de confirmer son adhésion à la convention et fixer une participation au contrat des agents de 10 € par mois et par agent. (240 € environ à charge de la commune pour un an). Il s'agit d'une garantie pour le maintien du salaire des agents en cas d'incapacité temporaire ou permanente, de perte de retraite, d'invalidité ou de décès. Prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2013.

- **Délibération du Conseil Municipal**
 - Décidant l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2013 de la commune à la convention de participation
 - Autorisant Monsieur le Maire à signer la convention
 - Fixant à 10 € le montant de la participation

Suppression ATESAT voirie et ADS

- **Délibération du Conseil Municipal**
 - Soutenant le maintien de cette assistance de l'Etat auprès des petites collectivités.

DM à prendre

- Caution Debaere : 150 € à prévoir sur l'article 165(remboursement caution)
- Ecole de Verrières : 7 000 € environ à prévoir sur l'article 2313 pour solder cette opération.
- Amortissement enfouissement des réseaux : 5 000 € à prévoir sur l'article 6811 pour finir d'amortir les travaux d'enfouissement des réseaux.

Ecole de Verrières Les travaux sont achevés et un premier locataire a pris possession du logement du premier étage.

Travaux en cours : cimetière de Chams, Presbytère de Chams

L'entreprise Chardonnal a terminé la refecton du mur du cimetière.les employés communaux poursuivent la rénovation du presbytère.